

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 9 avril 2019  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du  
Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-  
Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu,  
Arrondissement Saint-Laurent, **CE 9<sup>e</sup>**

présidents/ monsieur Maurice  
madame Sonia Gagné-Lalonde, présidente/ madame AB  
madame Stefana Lamasanu/ monsieur Luc Landrevill  
Louise Leroux/ madame Sun ~~Am~~ureau/ monsieur C  
Laporte/ monsieur Yan Ouellette/ monsieur Timothée  
commissaires formant quorum.

Étaient absents . monsieur Claude C  
madame Caroline Varin/ madame Raymonde Gomis/

Assistaient également à la séance .  
Dominic Bertrand, directeur général/ ma%ître Marie-Josée M  
secrétaire générale.

Étaient aussi présents . monsieur Je  
Bédard, directeur général adjoint/ monsieur Richard Guil  
directeur général adjoint/ monsieur Laun on, directeur  
adjoint/ madame Danielle Robatigectrice générale adj  
monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint/ madam  
Chartrand, directrice, service de la formation profession  
madame Josée Duquette, directrice, service des r  
éducatives/ madame Chantal Giasson, directrice, s  
ressources humaines/ monsieur ~~ti~~Graton, directeur, s  
des ressources financières/ madame Geneviève Hotte  
bureau des grands projets/ madame Nathalie Provost, d  
intérim, service de la planification stratégique, de la  
interne et de l'organisation ~~la~~ et service du transport  
monsieur Jean-Fran, ois ~~Ch~~alacoordonnateur, service  
ressources matérielles, Immobilisations - Planification  
Marie-France  
séance

ouverte.

Madame la présidente déclare la séance

Adoption de  
l'ordre du jour

CC18/19-04-111

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne  
Marceau il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi  
modifié :

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **GÉNÉRALITÉ**, le point 11 E)  
« Pénurie d'enseignantes et d'enseignants – État de situation et  
plan d'adviser a rsop M iq úQ P

pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2019 –  
Adoption

- B) Adoption du budget révisé de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2018-2019
- C) Demande au Secrétariat du Conseil du trésor de revoir les modalités de transfert des échelles de traitement en lien avec les travaux de relativités salariales pour le personnel de soutien administratif et technique et professionnel

### **6.3. Ressources matérielles**

- A) Amendement aux demandes d'ajouts d'espace dans le cadre du PQI 2019-2029 – Ajouts de classes de maternelle 4 ans
- B) Installation, location et démantèlement d'unités modulaires sur demande – Attribution du contrat de construction

## **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

### **7.1 Secrétariat général et Secteur de la gestion de l'information**

- A)

**9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**10. RAPPORTS – D**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

1. Madame Helena Labene demande, en tant que citoyenne, combien de kilomètres nos autobus scolaires font et quel est le coût relié au transport des élèves.

Madame Nathalie Provost répond qu'à la Commission scolaire, il n'y a pas de véhicules qui excèdent 100 kilomètres et que le budget est de 16,8M \$, annuellement.

Mesdames et messieurs Ouerdia Meziane, Radia Jaouadi, Fadela Bouakkaz, Rania Hilal, Lakehal Abdeslem, Aomar Yahiaoui et Boualem Herda se sont enregistrés pour poser une question, mais ne sont pas présents.

**Invités  
- Présentation  
des membres de  
la TUCÉ**

Des élèves de la Table unifiée des conseils d'élèves (TUCÉ) assistent à la séance du Conseil afin d'y présenter leurs activités. Ils sont accompagnés de madame Virginie Lafleur-Mbrin, AFSEC à l'école des Sources et de monsieur Michel Turcotte, directeur adjoint au Service des ressources éducatives.

Madame Diane Lamarche-Venne remercie les élèves et se dit très heureuse de leur présence à une séance du Conseil des commissaires. Elle les encourage à continuer à pousser leurs idées et souligne que le Conseil des commissaires est toujours ouvert aux propositions des élèves.

**Offre de service  
des services  
éducatifs  
2019-2020  
- Formation  
générale des  
adultes et  
formation  
professionnelle  
- Adoption pour  
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet
- B) Tableau synthèse - offre de service 2019-2020 dans les centres de formation générale
- C) Tableau synthèse - offre de service 2019-2020 dans les centres de formation professionnelle
- D) H @ q ] È G 5 a p ð P • À ` € 0 P 0 @ P 0 0 p @ 0 V €

O

õ

V

CC18/19-04-114

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes, conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle, pour l'année 2019-2020, en collaboration avec les directions de centre;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le 10 mai 2019, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

**SUR PROPOSITION DE** madame Stefana Lamasanu, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, aux fins de consultation, l'offre de service 2019-2020, telle qu'apparaissant aux documents déposés en soutien de la présente résolution et de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Cessation  
partielle des  
activités durant  
l'été 2019

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Extrait des conventions collectives
- C) Consultation officielle des syndicats

CC18/19-04-115

**ATTENDU** les dispositions prévues aux conventions collectives du personnel de soutien manuel et du personnel professionnel;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des syndicats concernés par le Service des ressources humaines;

e n **ATTENDU QU'**il y a lieu de maintenir ou de po

adultes et de la formation professionnelle, les activités du Service des ressources matérielles ainsi que celles d'entretien ménager;

De mandater le directeur général et les directions générales adjointes pour autoriser durant cette période de fermeture partielle, toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Rapport de fin de  
probation d'une  
direction générale  
adjointe  
– RÉTAC Verdun  
et RÉTAC Est**

**CC18/19-04-116**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution # CC17/18-04-134
- C) Rapport de fin de probation de madame Danielle Roberge, directrice générale adjointe du RÉTAC Verdun et du RÉTAC Est, préparé par monsieur Dominic Bertrand, directeur général

**ATTENDU** la pratique de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys d'appliquer au personnel hors cadre la Politique de gestion des cadres;

**ATTENDU**

**Document  
« Objectifs,  
principes et  
critères de  
répartition des  
allocations entre  
les  
établissements  
et pour la  
détermination  
des besoins de  
la Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys »  
pour l'année  
scolaire  
2019-2020, pour  
entrer en vigueur  
à compter du  
1<sup>er</sup> juillet 2019  
– Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Document « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2019-2020, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;
- C) Document « *Suivi à la consultation* »
- D) Documents de référence

**CC18/19-04-117**

Monsieur Ghislain Laporte demande si la Commission scolaire a reçu des nouvelles quant aux demandes de financement supplémentaire.

Monsieur Dominic Bertrand répond que nous sommes toujours en attente d'un retour.

CC18/19-04-118

**ATTENDU** le dépôt des états financiers de l'exercice financier 2017-2018 au Conseil des commissaires, à sa séance du 20 novembre 2018;

**ATTENDU QUE** le processus budgétaire, guidé par les valeurs de la Commission scolaire, prévoit l'adoption d'un budget révisé par le Conseil des commissaires;

**ATTENDU** les demandes d'ajouts budgétaires formulées au MEES;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget révisé 2018-2019 qui montre des revenus de 632 806 828 \$ et des dépenses de 635 246 226 \$, le tout tel qu'apparaissant au soutien de la présente résolution, pour valoir comme au long récit.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Demande au  
Secrétariat du  
Conseil du trésor  
de revoir les  
modalités de  
transfert des  
échelles de  
traitement en lien  
avec les travaux  
de relativités  
salariales pour le  
personnel de  
soutien  
administratif et  
technique et  
professionnel**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Lettre d'entente No II de la Convention collective S2 du personnel de soutien administratif et technique;
- C) Lettre d'entente No 11 de la Convention collective P1 du personnel professionnel;
- D) Document « Travail équivalent, salaire égal. Relativités salariales dans le secteur parapublic » publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Monsieur Martin Graton et madame Chantal Giasson expliquent les difficultés vécues dans l'application des nouvelles échelles de traitement du personnel de soutien et du personnel professionnel.

Madame Suzanne Marceau propose que la résolution soit transmise aux autres commissions scolaires.

CC18/19-04-119

**ATTENDU** la lettre d'entente No II de la convention collective S2 du personnel de soutien administratif et technique de la CSMB la

professionnel instituant une nouvelle structure salariale en vigueur le 2 avril 2019 dans le cadre des relativités salariales;

**ATTENDU** les nouvelles échelles de traitement qui en découlent;

**ATTENDU** les règles d'intégration aux nouvelles échelles de traitement;

**ATTENDU** les règles de détermination des échelons prévues à l'article 6-2.00 de la Convention collective S2 du personnel de soutien administratif et technique de la CSMB et aux articles 6-3.00 et 6-5.00 de la Convention collective P1 du personnel professionnel;

**CC18/19-04-120**



Entente de  
partenariat  
– Fondation  
Sault-Saint-Louis  
– Nomination de  
deux  
administrateurs

CC18/19-04-123

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, à titre de projet, pour fins d'avis public, le Règlement CC-1-2019, par lequel le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année scolaire 2019-2020, dans l'ordre, selon les dates et au lieu énoncés au projet de règlement déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Entente de partenariat

**ATTENDU** l'entente de partenariat conclue entre la Fondation Sault-Saint-Louis (la Fondation) et la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB);

**ATTENDU** l'obligation de la Fondation de réserver, en tout temps, deux (2) sièges de son conseil d'administration à des membres désignés par la CSMB;

**ATTENDU QUE** la dite entente de partenariat prévoit que les membres désignés par la CSMB doivent être un ou une commissaire et une direction d'établissement de la CSMB;

**ATTENDU QUE** le mandat desdits membres désignés par la CSMB est d'une (1) année;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De nommer mesdames Sarita Benchimol, commissaire et Brigitte Cool, directrice, afin de siéger sur le conseil d'administration de la Fondation Sault-Saint-Louis, et ce, pour un mandat d'une durée d'un an.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Annexe 1 (confidentiel)
- C) Lettre de Mme Sylvia Barcelo du 28 février 2019
- D) Plan du 290 Deslauriers montrant la zone expropriée

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit procéder à une réfection majeure des bâtiments suivants, et ce, dans les meilleurs délais :

- Bâtiment situé au 860 Côte-Vertu, lequel appartenait auparavant à la Congrégation des Sœurs de Ste-Croix;
- Centre Albert-Gariepy, lequel sera acquis prochainement afin

Centre  
Albert-Gariepy et  
bâtiments situés  
au  
860 Côte-Vertu  
et au  
290 Deslauriers  
– Projets de  
réfection majeure  
– Nomination des  
membres des  
comités de  
sélection

CC18/19-04-124

de combler des besoins d'ajouts d'espaces dans le secteur Lachine;

- Bâtiment utilisé à des fins administratives situé au 290 Deslauriers, considérant l'expropriation par le Ministère du transport d'une partie du terrain;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire souhaite procéder, dans les meilleurs délais, à la nomination des professionnels afin de pouvoir débiter les projets de réaménagement du Centre Gariépy ainsi que des bâtiments situés au 860 Côte-Vertu ainsi qu'au 290 Deslauriers à l'intérieur d'un échéancier optimal;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 43 du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, la CSMB a procédé à la qualification de prestataires de services afin de se constituer une banque de professionnels techniques;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, tout contrat subséquent à la qualification de prestataires de services doit être restreint aux seuls prestataires qualifiés;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la composition des comités de sélection responsables d'analyser la qualité des soumissions conformes reçues suite à l'appel d'offres relatif à la nomination des professionnels dans le cadre de ces projets de réfection majeure;

**ATTENDU QU'**un seul comité de sélection pour chacune des disciplines procèdera à l'analyse des soumissions reçues pour les trois projets, les trois meilleures firmes de chacune des disciplines ayant le choix de leur mandat par ordre de résultat;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, le comité de sélection doit être composé d'un secrétaire et d'au moins 3 membres, dont un de l'externe;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, l'identité des membres du comité de sélection doit demeurer confidentielle afin de préserver l'intégrité du processus de sélection des professionnels;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

De nommer aux comités de sélection les personnes mentionnées à l'annexe 1 déposée au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récitée, laquelle annexe doit demeurer confidentielle même à la suite de son adoption.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

## Critères

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 10 avril au 3 juin 2019;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de juin 2019.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Critères  
d'inscription  
2020-2021  
- École  
Guy-Drummond  
- Adoption pour  
consultations

CC18/19-04-126

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 - École Guy-Drummond (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
- D) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QU'**aucune modification n'a été apportée aux critères d'inscription de l'école Guy-Drummond proposés pour l'année scolaire 2020-2021 par rapport à ceux de 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond est en accord avec les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2020-2021;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord, du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU** la **P** recommandation fa1 AioM é de

Critères  
d'inscription  
2020-2021  
- École Jonathan  
- Adoption pour  
consultation

CC18/19-04-127

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de juin 2019.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2020-2021 - École Jonathan (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan
- D) Extrait de l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QU'**une modification mineure a été proposée par le Conseil d'établissement aux critères d'inscription de l'école Jonathan pour l'année scolaire 2020-2021 par rapport à ceux de 2019-2020;

**ATTENDU QUE** le Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire ne recommande pas la modification proposée afin d'éviter de porter préjudice à un élève;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Nord, du Comité consultatif de gestion et du Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2020-2021 de l'école Jonathan, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 10 avril au 3 juin 2019;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de juin 2019.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**



**École  
John-F.-Kennedy  
- Modification à  
l'acte  
d'établissement  
- Adoption pour  
consultations**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modif

**CC18/19-04-129**

**Nouvelle école  
primaire LaSalle  
– Création d'un  
nouvel acte  
d'établissement**

**CC18/19-04-130**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle
- C) Extrait de l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique (LIP)

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a obtenu l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de construire la Nouvelle école primaire LaSalle le 7 août 2014;

**ATTENDU QUE** la Nouvelle école primaire LaSalle accueillera des élèves dès la rentrée scolaire 2019-2020 et qu'un acte d'établissement doit être créé;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, *l'école est établie par la commission scolaire*;

**ATTENDU QUE** la direction du Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a proposé un nom temporaire, Nouvelle école primaire LaSalle, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école secondaire sise au 7500, rue Jean-Chevalier, LaSalle;

**ATTENDU QU'**un nouveau nom pourra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

**ATTENDU QUE** ce nouveau nom devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » ainsi qu'aux normes et aux règles d'écriture de la Commission de toponymie du Québec;

**ATTENDU QUE** ce nouveau nom, s'il est modifié, devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité de parents;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Joanne Bonnici, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de la Nouvelle école primaire LaSalle, pour entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Monsieur Christian Desjardins résume les activités des dernières semaines du CGTSIM

**Délégués à  
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les points saillants pour l'ACELF.

**Procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
15 janvier 2019  
du Comité  
exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Comité de parents**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la  
présidence**

Les commissaires posent des questions de précision à madame Diane Lamarche-Venne sur son rapport.

**Information de la  
Direction  
générale**

Monsieur Dominic Bertrand fait les différents suivis.

- *Rapport annuel*  
Un avis public sera publié, le 1<sup>er</sup> mai prochain, annonçant la tenue d'une séance d'information publique, le 21 mai 2019, à 18h30.
- *Taux de diplomation*  
La CSMB se retrouve au 2<sup>e</sup> rang au Québec, derrière la Commission scolaire des Découvreurs qui présente une réalité complètement différente de la nôtre.
- *Règles budgétaires*  
La période de consultation sur les règles budgétaires est sur le point de débiter.
-

**Renouvellement  
de l'adhésion de  
la Commission  
scolaire  
Marguerite-  
Bourgeoys à  
Sport et Loisir de  
l'Île de Montréal  
(SLIM) pour  
l'année  
2019-2020**

**CC18/19-04-131**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC17/18-05-149

**ATTENDU QUE**, selon la résolution CC17/18-05-149, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) renouvelait son adhésion à Sport et Loisir de l'Île de Montréal pour l'année 2018-2019 et y désignait deux personnes pour la représenter;

**ATTENDU**



**ATTENDU QUE** la CSMB tient à maintenir une offre de services éducatifs de qualité, de manière à favoriser la réussite éducative du plus grand nombre, de permettre à chaque élève de développer son plein potentiel, le tout dans le respect du principe d'égalité des chances;

**ATTENDU** toutes les initiatives et démarches entreprises à ce jour par le Service des ressources humaines de la CSMB pour recruter de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants;

**ATTENDU** que les efforts considérables déployés jusqu'à maintenant pour combler les postes disponibles et à venir ne suffisent pas à répondre aux besoins;

**ATTENDU QU'**il convient maintenant de déployer des mesures exceptionnelles pour recruter, engager et retenir en poste de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants;

**ATTENDU** le plan d'action déposé au soutien de la présente résolution;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre de ce plan d'action nécessitera des autorisations et un financement spécial du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

**ATTENDU** la recommandation du Directeur général de la CSMB;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De mandater la Présidente de la CSMB pour transmettre au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le plan d'action joint au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité;

De demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le financement spécial nécessaire au déploiement de ce plan d'action;

De demander au Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur les autorisations nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action, notamment, mais non limitativement, de manière à ce que l'offre de certificat proposé dans le plan d'action mène à l'obtention du brevet d'enseignement, dans le cadre d'un projet pilote ou de toute autre autorisation provisoire;

D'appuyer

**Semaine de  
l'action bénévole**

Madame Louise Leroux informe que, du 7 au 13 avril 2019, se tient la *Semaine de l'action bénévole 2019* et rappelle que les écoles ont besoin de bénévoles.

**Levée de la  
séance**